

C'est dans la rue que ça se passe le retrait c'est maintenant !

Ce projet de « loi travail » n'est pas équilibré, il est destructeur de droits sociaux et correspond toujours au principe, selon lequel, pour que l'emploi redémarre demain, il faut licencier plus facilement aujourd'hui.

Les députés ont entamé le débat sur le projet de loi travail. Ils ont la possibilité, aujourd'hui, de le repousser en le renvoyant en commission et en demandant au gouvernement d'ouvrir les concertations indispensables pour que cette loi ne soit pas une **loi de régression** mais de progrès.

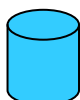
Aujourd'hui on en est très loin, c'est pourquoi l'intersyndicale réclame son retrait.



En renvoyant la négociation dans l'entreprise, en supprimant la négociation nationale de branche, ce projet de loi conduirait à accroître les inégalités et la précarité, à favoriser le dumping social, à fausser encore plus la concurrence.

Imaginez, demain, une PME en situation de sous-traitance vis-à-vis d'un donneur d'ordre. Aujourd'hui cette PME, si un accord de branche a été signé, doit respecter le taux de majoration à 25 % des premières heures supplémentaires. Demain, elle aura des pressions pour le baisser à 10 %. Pour un Smic c'est 240 euros par an.

D'ores et déjà, avec le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) on sait que certains donneurs d'ordre exigent de leurs sous-traitants des baisses de prix.



Qui plus est, ce projet de loi remettrait en cause la liberté de négociation, c'est-à-dire la possibilité de réaliser un minimum d'égalité de droits entre l'ensemble des salariés, ce qui passe par ce qu'on appelle la hiérarchie des normes.

D'aucuns célèbrent aujourd'hui les 80 ans du front populaire. Mais ils risquent de le faire de manière schizophrène. En effet, ils s'apprêteraient à mettre fin à une des conquêtes de 1936, à savoir la mise en place de la hiérarchie des normes !

C'est en effet après le mouvement social de 1936 et les accords Matignon qu'une loi du 24 juin a introduit **le principe de faveur**.

Cela signifierait qu'après avoir trahi Jean Jaurès, ils trahiraient Léon Blum.

Le combat que nous menons, 5 syndicats de salariés et 2 syndicats d'étudiants et de lycéens n'est pas un combat de posture.

- **C'est un combat social, économique, démocratique et républicain.**
- **C'est un combat pour demain, c'est un combat pour les générations actuelles et à venir.**
- **C'est un combat qui concerne le privé comme le public.**



**si les conventions collectives de branche sont bafouées,
demain ce seront les statuts nationaux qui seront attaqués.**



Au-delà de **cette question essentielle de la négociation collective**, d'autres éléments sont inacceptables.

C'est le cas des licenciements économiques.

- ✓ Ne pas tenir compte de la situation financière d'un groupe au niveau international, **c'est favoriser les licenciements.**
- ✓ Ne retenir qu'un ou deux trimestres pour la baisse du chiffre d'affaires, **c'est aussi favoriser les licenciements.**
- ✓ La mise en place de référendums supprimerait le droit d'opposition et accroîtrait les tensions dans les entreprises.

Le gouvernement refuse de prendre en compte les décisions du Bureau International du Travail quant à la liberté de désignation du délégué syndical ou le contenu d'une directive européenne sur les congés.

Les nouveaux droits sont évacués, les droits actuels sont décimés.

Le 3 mai 2016 les députés entament un débat historique. Ou ils se situent dans la lignée de la république sociale, ou ils basculent dans le corporatisme, le néolibéralisme et la régression sociale.

**Quand on a un droit, on se bat pour le défendre et l'améliorer.
On ne courbe pas l'échine. On reste debout.
Nous sommes tous responsables de ce que nos anciens ont obtenu
et responsables de ce que nous laissons pour les générations futures.**

*Alors restons mobilisés, mobilisés pour exiger le retrait du projet de loi travail, mobilisés pour l'espoir.
Jamais nous n'accepterons l'inversion de la hiérarchie des normes.*

Alors on continue, en interpellant les députés dans les jours à venir et en étant prêt à répondre à d'autres initiatives que décidera l'intersyndicale.

**Exiger le retrait du projet de loi, exiger le respect de principe de faveur,
c'est faire preuve de courage, de détermination, d'espoir et de progrès.**

JEUDI 12 Mai 2016
RASSEMBLEMENT
CHAMBERY 17 H
Place des éléphants